



Gouvernement du Québec
Ministère de la Solidarité sociale
Direction générale des politiques
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

**SONDAGE AUPRÈS DES ORGANISMES PROMOTEURS
DU FONDS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
PAR LA RÉINSERTION AU TRAVAIL
(PROJETS RÉGIONAUX ET LOCAUX)**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Direction générale des politiques

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Septembre 2000

**425, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1**

LES PERSONNES SUIVANTES ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CETTE ÉTUDE :

Gestion du projet, analyse et rédaction : Carole Blouin

Collaboration : Simon Côté

Coordination du projet : Serge Hamel

**Gestion des questionnaires, codification,
gestion de la saisie, traitement, analyse
et rédaction** : Chantal Lessard

Mise en pages : Johanne Grenier

Saisie des données : Francine Cloutier
Pascale Dumont

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER DESCRIPTION DU FONDS	2
1.1 L'origine du Fonds de lutte	2
1.2 Les cibles, les orientations et les objectifs du Fonds	2
1.3 La nature de l'intervention	3
1.4 Les ressources	3
CHAPITRE 2 LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	4
2.1 Le mandat d'évaluation	4
2.2 Les objectifs d'évaluation	4
2.3 L'approche d'évaluation	4
2.4 La sélection des organismes	5
2.5 La collecte des données	5
2.6 Les limites de l'évaluation	6
CHAPITRE 3 LES RÉSULTATS	8
3.1 Rapport final des projets	8
3.1.1 Caractéristiques générales des projets et des participantes et participants	8
3.1.2 Durée des projets	10
3.1.3 Nombre de postes	11
3.1.4 Salaires horaires	11
3.1.5 Nombre d'heures de travail hebdomadaire	12
3.1.6 Nombre d'heures de formation	12
3.1.7 Impact de la participation des travailleurs et travailleuses	12
3.1.8 Résumé du rapport final des projets	13

3.2 Bilan des projets	14
3.2.1 Résultats pour les personnes salariées qui ont participé aux projets	14
3.2.2 Résultats pour les organismes.....	16
3.2.3 Résultats pour le milieu.....	17
3.2.4 Résumé du bilan des projets.....	18
3.3 Évaluation des projets	19
3.3.1 Besoins visés par les projets.....	19
3.3.2 Sélection des participantes et participants	21
3.3.3 Encadrement et soutien reçu	21
3.3.4 Support et suivi réalisé par le Ministère.....	22
3.3.5 Facteurs de réussite ou d'échec des projets	22
3.3.6 Objectifs visés par les projets	23
3.3.7 Résumé de l'évaluation des projets	23
3.4 Commentaires généraux	24
CONCLUSION	26

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre de questionnaires reçus.....	6
Tableau 2	Répartition des projets par volets	8
Tableau 3	Participation globale selon le statut	9
Tableau 4	Participation selon le statut par volets	10
Tableau 5	Participation selon le sexe par volets	10
Tableau 6	Nombre de participantes et participants maintenus en emploi selon les caractéristiques de l'emploi	15

INTRODUCTION

Le présent document vise à décrire et à rendre compte des résultats de l'étude d'évaluation réalisée par sondage auprès des organismes promoteurs du Fonds de lutte. Il s'agit d'un rapport d'évaluation portant sur les projets d'avril 1997 à novembre 1999¹. Cette étude permet de décrire les retombées des projets du Fonds de lutte pour l'organisme, pour la personne participante et pour le milieu selon le point de vue des organismes. Il sera également fait état de facteurs de réussite ou d'échec des projets.

Le premier chapitre du document présente un bref aperçu du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. On y décrit sommairement son origine, ses objectifs, la nature de l'intervention et les ressources impliquées.

La méthodologie de l'évaluation occupe le deuxième chapitre. On y présente le problème à l'étude, on y traite de la méthode de collecte des données et on y présente également les limites de l'évaluation.

Le troisième chapitre fait état de la description et de l'analyse des résultats. Dans un premier temps, on y traite du rapport final des projets, notamment des caractéristiques des projets et des participantes et participants et de la conformité des projets avec ce qui était prévu lors de leur acceptation. Dans un deuxième temps, ce chapitre fait état du bilan des projets en termes de résultats pour les participantes et participants, pour les organismes et pour le milieu. Enfin, une analyse des données concernant l'évaluation que les organismes font de leur projet, notamment quant aux objectifs atteints et à la couverture des besoins, termine ce chapitre.

Une conclusion de l'évaluation réalisée termine ce document.

¹ Une mise à jour de ce rapport est prévue. Elle inclura les projets du volet 1 du Fonds (1997 à 2000) reçus après novembre 1999.

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DU FONDS

1.1 L'ORIGINE DU FONDS DE LUTTE

Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail provient du Sommet sur l'économie et l'emploi, tenu à l'automne 1996. Les participantes et participants à ce Sommet ont voulu, en créant ce Fonds spécial, se doter d'un instrument de lutte contre la pauvreté qui vise notamment à rechercher le non-appauvrissement des plus pauvres de la société dans un contexte de compressions budgétaires importantes.

Au cours des premiers mois de 1997, les structures de décision et de gestion du Fonds ont été mises en place. En janvier 1997, un décret formait le comité aviseur chargé de conseiller le Premier Ministre sur les grandes orientations du Fonds et de donner des avis sur son utilisation. La loi constituant le Fonds a été sanctionnée le 12 juin 1997. La gestion du Fonds est confiée au ministère de la Solidarité sociale (MSS), sauf pour les projets d'économie sociale développés en 1997-1998, qui ont été gérés par le ministère des Régions et le ministère de la Métropole.

Le Fonds de lutte a récemment été reconduit pour une période de trois ans (avril 2000 à mars 2003). Le MSS demeure le gestionnaire du Fonds.

1.2 LES CIBLES, LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU FONDS²

Comme son nom l'indique, la cible du Fonds est la lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. La pauvreté constitue une réalité complexe et multidimensionnelle. Cette stratégie se veut complémentaire à d'autres stratégies en matière de lutte contre la pauvreté. Les clientèles visées sont les personnes démunies. Il s'agit en l'occurrence des prestataires de l'assistance-emploi, des personnes en situation de dénuement, des personnes qui perdent l'accessibilité à l'assurance-emploi et qui sont démunies et enfin de celles qui ne bénéficient d'aucun régime d'assurance ou d'assistance, qui sont dans une situation de pauvreté et veulent intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Voici les principales orientations qui peuvent, dans certains cas, se traduire en objectifs :

- Les projets mis de l'avant touchent à la fois l'aide à l'insertion en emploi, la préparation à l'emploi et la création d'emplois; il y a lieu d'accorder au moins autant d'importance à la création d'emplois qu'à l'insertion;
- Les projets doivent être complémentaires aux programmes réguliers des ministères et aux actions régulières des organismes; ils peuvent concourir à bonifier les mesures existantes;
- Une partie du Fonds doit servir à soutenir des projets novateurs en matière d'insertion et de création d'emplois;

² Dans ce document, la description du Fonds se réfère à la période 1997-2000.

- Le Fonds peut contribuer à la création de micro-entreprises ou d'emplois autonomes, pour les personnes qui n'ont pas accès aux programmes réguliers d'encouragement à l'« entrepreneurship »;
- Les projets doivent créer des conditions favorables au développement des collectivités et des quartiers défavorisés;
- Les femmes doivent bénéficier de la majorité des emplois soutenus par le Fonds puisqu'elles sont particulièrement touchées par la pauvreté;
- Les personnes immigrantes doivent aussi être rejointes par les projets financés par le Fonds;
- Le financement des projets par le Fonds doit permettre un effet de levier pour le financement provenant d'autres sources; cela étant dit, le partenariat financier ne constitue pas une condition expresse d'acceptation d'un projet;
- La préoccupation de la formation doit être présente dans le choix des projets si l'on veut obtenir des résultats à long terme en matière d'intégration économique et de lutte contre la pauvreté;
- Les projets doivent favoriser l'intégration durable dans des emplois de qualité.

1.3 LA NATURE DE L'INTERVENTION

La nature de l'intervention concerne principalement la promotion, l'analyse et le suivi de projets qui permettent à des personnes démunies de se réinsérer en emploi dans le cadre de ces projets. Pour ce faire, on mobilise notamment les ministères, les institutions, les organismes et les entreprises régionales et locales à prêter leur concours au processus d'élaboration des projets. On doit aussi mettre en place des outils et des mécanismes de concertation développés avec les partenaires du milieu. Il ne doit pas y avoir de normes encadrant le développement de projets au-delà de celles qui traduisent les grandes orientations du Fonds. De plus, chaque projet doit faire l'objet d'un suivi adéquat, notamment par les comités régionaux afin d'accroître le taux de succès et d'en maximiser les retombées. On doit donc mettre en place des mécanismes ou des stratégies d'accompagnement des organismes promoteurs.

1.4 LES RESSOURCES

Les ressources financières du Fonds proviennent d'une contribution exceptionnelle des particuliers et des entreprises du Québec, perçue à même l'impôt du Québec, qui totalise 250 M\$ en trois ans (janvier 1997 à décembre 1999).

Les ressources humaines impliquées dans la gestion du Fonds sont multiples : le comité aviseur du Fonds, le comité national et les comités régionaux d'approbation des projets, le MSS au niveau central, régional et local qui gère le Fonds sauf les projets d'économie sociale gérés par le ministère de la Métropole et le ministère des Régions en 1997-1998, les partenaires du milieu, les organismes promoteurs, etc.

CHAPITRE 2

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

2.1 LE MANDAT D'ÉVALUATION

Le comité aviseur du Fonds de lutte a confié à la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique (DRES) le mandat d'évaluer le Fonds de lutte en y associant divers acteurs et intervenants. Un cadre d'évaluation a été approuvé en mars 1998. Plusieurs travaux d'évaluation prévus sont réalisés. Les autres sont en cours. Le présent document vise à décrire et à rendre compte des résultats du sondage réalisé auprès des organismes promoteurs du Fonds.

2.2 LES OBJECTIFS D'ÉVALUATION

Les thèmes d'évaluation traités dans cette étude sont présentés en trois sections. Une première section fournit l'état de situation final du projet. Elle contient principalement des éléments descriptifs eu égard aux caractéristiques du projet réalisé en relation avec celles prévues lors de l'acceptation des projets.

La deuxième section produit un bilan du projet. On y retrouve des éléments descriptifs eu égard aux résultats obtenus par le projet aux niveaux des participants et participantes, des organismes et du milieu.

Les deux premières sections ont aussi été conçues pour être utilisées par les directions régionales dans le cadre de leur gestion des projets (par projet ou globalement).

Enfin, la troisième section fait état de l'évaluation que les organismes font de leur projet. Elle permet de connaître les principales contributions du Fonds de lutte reliées aux besoins et aux objectifs visés, la perception des organismes promoteurs quant au déroulement des projets ainsi que les principaux facteurs de réussite ou d'échec pour l'ensemble des projets selon les organismes.

L'annexe 1 présente le questionnaire utilisé dans cette étude (les trois sections du questionnaire).

2.3 L'APPROCHE D'ÉVALUATION

Il s'agit dans ce cas d'une évaluation sommative de nature quantitative et qualitative. On la qualifie de sommative puisqu'elle permettra de tracer un bilan des résultats et effets des projets sur différents aspects du Fonds de lutte. Les organismes complètent le questionnaire une fois les projets terminés. On vise donc à mesurer la réussite des projets et les résultats obtenus. Cette étude s'inscrit dans une optique de réinvestissement à plus long terme des connaissances acquises par l'évaluation. Les enseignements qui s'en dégagent pourraient guider le développement et le fonctionnement d'autres Fonds éventuels, dont notamment le nouveau Fonds de lutte annoncé lors du Sommet du Québec et de la jeunesse du printemps 2000. La plupart des résultats sont traités sur une base quantitative mais fréquemment, des éléments de nature qualitative viennent compléter les tableaux.

2.4 LA SÉLECTION DES ORGANISMES

Tous les organismes ayant participé à des projets du Fonds de lutte approuvés par les comités régionaux ou locaux devaient recevoir un questionnaire. Il y avait deux types de questionnaires possibles : un questionnaire concernant les projets de formation et un questionnaire concernant les projets autres que ceux de formation (les participantes et participants étaient des salariés). Un questionnaire devait être complété pour chaque projet subventionné par le Fonds de lutte. Un même organisme pouvait donc recevoir plus d'un questionnaire s'il avait participé à plus d'un projet du Fonds de lutte.

2.5 LA COLLECTE DES DONNÉES

La procédure de collecte des données s'est réalisée en collaboration avec les directions régionales. Les questionnaires ont été envoyés en lot dans chacune des directions régionales. Ces dernières transmettaient le questionnaire approprié aux organismes concernés lorsque le projet était presque terminé. Les parties 1 et 2 du questionnaire complété étaient renvoyées par l'organisme aux directions régionales afin que les données recueillies puissent servir à leur gestion des projets. La partie 3 était directement retournée par l'organisme à la DRES. Afin d'obtenir les résultats complets pour chacun des questionnaires, les directions régionales envoyaient des photocopies des parties 1 et 2 à la DRES. L'analyse de ce rapport porte donc sur les trois parties du questionnaire.

C'est le responsable du projet dans l'organisme qui devait compléter le questionnaire.

Au total, 529 parties 1 et 2 et 627 parties 3 ont été reçues au plus tard le 16 novembre 1999, date fixée pour effectuer la première analyse de cette étude. Les projets concernés sont donc ceux qui ont débuté et qui se sont terminés entre avril 1997 et novembre 1999.

Pour l'ensemble du Québec, le nombre de questionnaires reçus se répartit comme suit :

TABLEAU 1
NOMBRE DE QUESTIONNAIRES REÇUS*

RÉGIONS	PARTIES 1 ET 2	PARTIE 3
01 – Bas-Saint-Laurent	16	22
02 – Saguenay—Lac-Saint-Jean	35	38
03 – Québec	13	19
04 – Mauricie	80	84
05 – Estrie	2	13
06 – Montréal	6	27
07 – Outaouais	21	21
08 – Abitibi-Témiscamingue	25	31
09 – Côte-Nord	23	22
10 – Nord-du-Québec	0	0
11 – Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	38	35
12 – Chaudière-Appalaches	15	14
13 – Laval	8	12
14 – Lanaudière	66	76
15 – Laurentides	86	86
16 – Montérégie	52	82
17 – Centre-du-Québec	43	45
Total	529	627

* En date du 16 novembre 1999.

Très peu de questionnaires reçus portent sur des projets de formation (28 parties 1 et 2 et 46 parties 3). L'analyse qui suit exclue ces projets sauf pour les éléments contenus dans la partie 3 du questionnaire, puisque dans cette partie les questions étaient les mêmes, tant pour les projets de formation que pour les autres projets.

On constate des écarts entre le nombre de parties 1 et 2 et le nombre de parties 3 principalement pour les régions de l'Estrie, de Montréal, de Lanaudière et de la Montérégie. La situation devrait se corriger pour le rapport final.

Les questionnaires reçus après le 16 novembre permettront de compléter les analyses pour la production du rapport final.

2.6 LES LIMITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation réalisée auprès des organismes promoteurs du Fonds de lutte comporte des limites qu'il apparaît important de préciser.

On ne peut pas pour le moment établir de taux de réponse aux questionnaires. En effet, nous ne sommes pas en mesure de déterminer le nombre de projets terminés pour lesquels on aurait pu théoriquement recevoir le questionnaire complété au plus tard le 16 novembre 1999. Ce n'est que plus tard, lorsque les projets seront pratiquement tous terminés, que l'on pourra établir un taux de réponse et statuer sur la représentativité des questionnaires reçus par rapport à l'ensemble des projets. On sait toutefois que la région de Montréal n'a que peu répondu pour le moment à ce sondage. Plusieurs

autres régions ont aussi une faible quantité de questionnaires complétés. Il faut donc éviter de généraliser les résultats provenant de ces données. L'objectif visé dans ce cas était plutôt de décrire différentes réalités vécues par les organismes promoteurs du Fonds et de connaître leur point de vue sur les résultats des projets.

En regard des résultats obtenus pour la personne participante et pour le milieu, c'est le responsable du projet dans l'organisme qui complétait le questionnaire. Les données recueillies traduisent donc la perception de l'organisme de ces résultats. Toutefois, des organismes ont pu consulter les personnes concernées dans le but de compléter le questionnaire.

Un certain nombre de questionnaires reçus ont été complétés avant la fin du projet. Il peut donc y avoir des résultats anticipés par les répondants qui ne se seraient pas concrétisés.

Enfin, des reconductions de projets ont été faites. La simultanéité entre la demande de reconduction et le fait de compléter le questionnaire pourrait théoriquement avoir une influence sur les résultats présentés. Toutefois, pour éviter ce biais, les organismes étaient avisés des objectifs de ce sondage et de l'utilisation des données recueillies, qui ne visaient aucunement la reconduction des projets.

CHAPITRE 3

LES RÉSULTATS

3.1 RAPPORT FINAL DES PROJETS

Cette section traite des résultats obtenus à la partie 1 du questionnaire, soit le rapport final du projet. En premier lieu, il sera question de certaines caractéristiques générales des projets et des participantes et participants. Par la suite, la durée des projets, le nombre de postes de ceux-ci, les salaires horaires des travailleuses et travailleurs, le nombre d'heures de travail ainsi que le nombre d'heures de formation seront abordés. Cette section se conclura avec l'impact de la participation des travailleuses et travailleurs sur la production des biens et services. Il faut se rappeler que les projets reçus ne représentent pas, pour le moment, l'ensemble des projets acceptés dans le cadre du Fonds de lutte.

3.1.1 Caractéristiques générales des projets et des participantes et participants

Parmi les 529 projets reçus pour cette étude, 474 projets ont identifié un volet dans le questionnaire. Les différents volets se répartissent selon les proportions décrites au tableau 1. Pour 55 projets, le volet n'a pas été précisé par les répondants dans le questionnaire.

On note que la majorité des projets se retrouvent dans le volet création d'emplois (84 %). Cette proportion est à peu de chose près la même que celle concernant l'ensemble des projets régionaux acceptés entre avril 1997 et novembre 1999 (83 %)³, en excluant les projets de formation.

TABLEAU 2
RÉPARTITION DES PROJETS PAR VOLETS

Volets	Nombre de projets	Pourcentage
Création d'emplois	405	84,2
Économie sociale	36	7,5
Insertion ou stage	33	6,9
Total	474	100,0

L'ensemble des 529 projets totalisent 1 330 personnes participantes. Le statut de ces personnes, en regard du soutien du revenu, avant leur participation aux projets est présenté au tableau 3 ci-après. On remarque que trois personnes sur cinq (60 %) étaient prestataires de l'assistance-emploi juste avant leur participation au programme du Fonds de lutte contre la pauvreté⁴. On retrouve à peu près également des personnes qui

³ Cette proportion provient du rapport d'information de gestion de novembre 1999.

⁴ Le portrait des personnes participant au Fonds de lutte contre la pauvreté de janvier 2000, fait état de 58 %. Cette statistique provient des fichiers du MSS pour l'ensemble de la participation au Fonds de lutte.

étaient sans soutien public du revenu (21 %) et d'autres prestataires actifs de l'assurance-emploi (19 %).

TABEAU 3
PARTICIPATION GLOBALE SELON LE STATUT⁵

Statut juste avant la participation	Nombre de personnes	Pourcentage
Prestataire de l'assistance-emploi (aide sociale)	744	59,7
Personne sans soutien public du revenu	265	21,3
Prestataire actif de l'assurance-emploi (assurance-chômage)	237	19,0
Total	1 246	100,0

Le tableau 4 indique le nombre de personnes selon leur statut et selon chaque volet. On note qu'une plus grande proportion de prestataires de l'assistance-emploi se retrouve dans le volet insertion ou stage (73 %) comparativement au volet économie sociale avec 66 %. Finalement, le volet création d'emplois regroupe une proportion plus faible (57 %) de ceux-ci. Parmi les prestataires actifs de l'assurance-emploi, on remarque que c'est le volet création d'emplois qui rejoint la plus grande proportion de ces derniers (21 %). Le volet économie sociale a une proportion qui est assez semblable (19 %) au volet création d'emplois, alors qu'une plus faible proportion de prestataires actifs de l'assurance-emploi (8 %) se retrouvent en insertion ou en stage. Finalement, on note que les personnes sans soutien public du revenu se répartissent à peu près également entre les deux volets, insertion ou stage (20 %) et création d'emplois (22 %). La proportion est plus faible pour le volet de l'économie sociale (15 %).

⁵ **Prestataire de l'assistance-emploi** : personne bénéficiaire du Programme d'assistance-emploi, au sens de la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale.

Prestataire actif de l'assurance-emploi : personne pour qui une période de prestations, encore active, a été établie en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi.

Personne sans soutien public du revenu : personne qui n'est pas participante de l'assurance-emploi ou prestataire de l'assistance-emploi et dont les ressources financières ne lui permettent pas de subvenir à ses besoins durant une période de participation à une mesure active d'Emploi-Québec. Sont exclues les personnes revendicatrices du statut de réfugié et celles qui possèdent un permis de travail temporaire.

TABEAU 4
PARTICIPATION SELON LE STATUT PAR VOLETS

	Insertion ou stage	Création d'emplois	Économie sociale	Total
Prestataire de l'assistance-emploi	133 72,7%	525 56,8%	64 66,0%	722 60,0%
Prestataire actif de l'assurance-emploi	14 7,6%	199 21,5%	18 18,6%	231 19,2%
Personne sans soutien public du revenu	36 19,7%	200 21,7%	15 15,4%	251 20,8%
Total	183 100,0%	924 100,0%	97 100,0%	1 204 100,0%

En dernier lieu, le tableau 5 distingue les femmes des hommes selon les volets. Globalement, on retrouve une proportion un peu plus élevée de femmes (52 %) que d'hommes (48 %). On note que dans le volet économie sociale, la proportion de femmes est la plus élevée (66 %). En création d'emplois, cette proportion est de 54 %. Inversement, en insertion ou stage les hommes représentent les deux tiers (66 %) des personnes participantes.

TABEAU 5
PARTICIPATION SELON LE SEXE PAR VOLETS⁶

Volets	Sexe				Total	
	Hommes		Femmes			
Création d'emplois	455	45,6%	542	54,4%	997	100,0%
Insertion ou stage	126	65,6%	66	34,4%	192	100,0%
Économie sociale	32	34,0%	62	66,0%	94	100,0%
Total⁷	613	47,8%	670	52,2%	1 283	100,0%

3.1.2 Durée des projets

Pour plus du trois quarts des projets (76 %), leur durée prévue est de 52 semaines. D'autres ont comme durée prévue 26 semaines (6 %).

Pour plus de quatre cas sur cinq (82 %), la durée réelle du projet est équivalente à celle qui était prévue. Cependant, pour un certain nombre de projets elle a été différente pour plusieurs raisons.

⁶ La proportion d'hommes et de femmes globalement ou par volet est légèrement différente de celle du portrait cité précédemment. Toutefois, les tendances sont les mêmes.

⁷ Les nombres totaux des tableaux 2, 3 et 4 peuvent différer légèrement, car certains organismes peuvent avoir mentionné le nombre d'hommes et de femmes, sans dire leur statut ou vice versa.

Dans le cas où la durée réelle du projet est plus longue que la durée prévue au départ (10 % des projets), la principale raison évoquée par les organismes est une prolongation du projet accordée par le Fonds de lutte (38 %). Souvent les projets ont été prolongés, car les organismes ont manqué de temps pour atteindre tous leurs objectifs. La deuxième raison la plus souvent mentionnée est qu'il y a eu prolongation du projet pour combler le retard dû, soit à des départs, des congés de maladie, des accidents de travail ou autres (31 %).

Dans le cas contraire où la durée réelle du projet est plus courte que celle qui était prévu (8 % des projets), les organismes mentionnent le départ prématuré de l'employé, soit pour un autre emploi, congédiement, maladie, grossesse ou non-disponibilité, comme étant la principale raison (62,5 %). D'autres raisons sont évoquées, chacune représentant un très petit nombre de cas. Ce détail est présenté à l'annexe 2 aux pages 1 à 3.

3.1.3 Nombre de postes

Le nombre de postes prévu varie, selon les différents projets réalisés dans les organismes, entre 1 et 54 postes. Il est en moyenne de 2,6 postes. Pour 97 % des projets, le nombre de postes comblé a été le même que celui prévu. Par contre, pour 16 projets, ces deux nombres diffèrent. Les raisons mentionnées par les organismes dans le cas où il y a plus de postes comblés que prévu (7 projets), sont : 1) maximiser l'appui aux participants et participantes et rentabiliser la subvention du Fonds de lutte contre la pauvreté, 2) l'ampleur de la tâche à accomplir. Par ailleurs, pour 9 projets, le nombre de postes comblés a été plus petit que celui prévu. La raison principale mentionnée est que le poste a été supprimé en début de projet car jugé non nécessaire. D'autres informations quant au nombre de postes se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 4 à 6.

3.1.4 Salaires horaires

Le salaire horaire versé varie de 6,80 \$ à 22,31 \$ et est en moyenne de 10,49 \$. Pour 13 % des projets, le salaire qui a été versé à la participante ou au participant est différent de celui qui était prévu. En effet, 7 % des projets ont versé un salaire plus élevé que celui qui était prévu au départ et 6 % ont versé un salaire inférieur.

Pour les organismes qui ont versé un salaire plus élevé que prévu dans le projet accepté, la principale raison évoquée est le respect de la politique salariale de l'organisme (51 %). L'autre raison fréquemment mentionnée (40 %) est l'augmentation de salaire fournie par l'organisme promoteur, due à une grande satisfaction face au rendement de la participante ou du participant.

Par ailleurs, dans les cas où le salaire versé à la participante ou au participant est moins élevé que ce qui était prévu, les deux principales raisons mentionnées sont : 1) le salaire a été diminué pour se conformer à ceux du même type d'emploi (46 %), 2) le salaire a été diminué à la suite de la baisse de la subvention du Fonds de lutte contre la pauvreté par rapport à ce qui était prévu (38 %). D'autres informations quant aux salaires horaires se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 7 à 9.

3.1.5 Nombre d'heures de travail hebdomadaire

Plus de neuf projets sur dix prévoyaient 35 ou 40 heures de travail par semaine (91 % de 485 projets). Pour la très grande majorité des organismes (93 %), le nombre d'heures effectué par les participantes et participants a été conforme à ce qui était prévu. Par contre, pour 7 % des organismes (35 projets), le nombre d'heures de travail effectué n'est pas le même que celui prévu. Plusieurs raisons justifient cet écart. Dans le cas où le nombre d'heures effectué est plus élevé que celui prévu (24 projets), 81 % des raisons sont reliées à la quantité de travail, soit une tâche plus complexe et la participation à des activités visant l'autofinancement du projet à plus long terme. Dans le cas contraire (11 projets), c'est-à-dire lorsque le nombre d'heures effectuées est plus petit que celui prévu, l'absentéisme du participant ou de la participante à son travail est la raison la plus souvent mentionnée (40 %).

3.1.6 Nombre d'heures de formation

Pour chaque projet, un certain nombre d'heures de formation est prévu pour la participante ou le participant. En moyenne, 42 heures de formation étaient prévues. La majorité des organismes (55 % de 457 projets) ont mentionné avoir fourni le nombre d'heures de formation prévu. Par contre, 45 % des organismes ont offert un nombre plus élevé ou plus faible d'heures que ce qui était prévu.

Dans le cas où la participante ou le participant a bénéficié de plus d'heures de formation que ce qui était prévu (183 projets), les organismes ont justifié cet écart par plusieurs raisons. Les deux plus importantes sont : 1) des formations non prévues ont été données par des ressources externes complétant la formation en cours d'emploi (55 %), 2) davantage de formation continue reliée à l'emploi a été donnée au participant ou à la participante par les pairs (43 %).

Par ailleurs, pour un nombre plus faible de projets (23 projets), le nombre d'heures de formation offert aux participantes et participants a été inférieur à ce qui était prévu au départ. Les organismes ont mentionné plusieurs raisons dont les suivantes : 1) la formation prévue a été jugée non nécessaire (39 %), 2) la formation n'était pas disponible (22 %), 3) la formation ne s'est pas réalisée (17 %) ou bien était incompatible avec l'horaire de travail (17 %).

3.1.7 Impact de la participation des travailleurs et travailleuses

La presque totalité des organismes (97 % de 442 projets) ont mentionné que la participation des travailleurs et travailleuses au projet a permis de produire des biens ou de fournir des services. Une dizaine de types différents de biens et autant de services ont été énumérés par les organismes.

Il y a eu 69 mentions de biens produits par les organismes. On note que les produits récréo-touristiques (pistes cyclables, jardins, parcs, etc.) représentent 39 % des biens produits dans le cadre des projets. Ils sont suivis par les produits artisanaux (22 %) ainsi que les produits alimentaires (17 %). Les autres biens produits sont décrits à l'annexe 2 aux pages 16 à 20.

Pour ce qui est des services fournis par les organismes (399 mentions), les plus importants sont des services d'aide aux individus (46 %). Ces services incluent les

relations d'aide aux gens, les services de repas, de garderie, d'écoute et plusieurs autres. Par la suite, on retrouve l'animation et l'organisation d'activités (24 %) ainsi que de la production et diffusion d'information, soit sur la région ou sur des sujets spécifiques (suicide, MTS, etc.) (12 %).

Par ailleurs, 14 % des organismes disent avoir prévu des biens ou services qui n'ont pas été produits ou fournis pour différentes raisons totalisant 41 raisons mentionnées. Le manque de temps (42 %), les ressources financières limitées (12 %) ainsi que le désengagement de la personne responsable de la production (10 %) sont les raisons les plus fréquemment mentionnées par les organismes. Les autres raisons se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 21 à 23.

3.1.8 Résumé du rapport final des projets

Globalement, on note que la majorité des projets analysés dans cette étude se retrouvent dans le volet création d'emploi (84 %) et que 60 % des participantes et participants aux projets étaient prestataires de l'assistance-emploi juste avant leur participation au programme du Fonds de lutte contre la pauvreté. Le volet insertion ou stage regroupe une plus grande proportion de prestataires de l'assistance-emploi (73 %) alors que c'est le volet création d'emplois qui rejoint la plus grande proportion de prestataires actifs de l'assurance-emploi (21 %). On note aussi que les personnes sans soutien public du revenu se répartissent à peu près également entre les volets création d'emplois (22 %) et insertion ou stage (20 %).

En général, on retrouve une proportion un peu plus élevée de femmes (52 %) que d'hommes (48 %). Le volet économie sociale rejoint la proportion la plus élevée de femmes (66 %) alors que le volet insertion ou stage regroupe 66 % d'hommes.

Plus de quatre projets sur cinq (82 %) ont une durée réelle du projet équivalente à celle qui était prévue au départ. Dans la majorité des cas, la durée prévue est de 52 semaines (76 %). Pour 97 % des projets, le nombre de postes comblé a été le même que celui prévu. En moyenne, 2,6 postes étaient prévus par projet. On note également que le salaire horaire versé est en moyenne de 10,49 \$ et que 87 % des organismes ont versé à la participante ou au participant le salaire qui était prévu au départ. De plus, 91 % des projets prévoyaient 35 ou 40 heures de travail par semaine. Pour la très grande majorité des organismes (93 %), le nombre d'heures effectué par les participantes et participants a été conforme à ce qui était prévu. Quant au nombre d'heures de formation prévu, il était en moyenne de 42 heures. La majorité des organismes (55 %) ont mentionné avoir fourni le même nombre d'heures de formation que celui prévu. Dans le cas contraire, la participante ou le participant a généralement bénéficié de plus d'heures de formation que ce qui était prévu (89 % des cas).

De plus, la presque totalité des organismes (97 %) ont mentionné que la participation des travailleuses et travailleurs au projet a permis de produire des biens ou de fournir des services. Les produits récréo-touristiques (39 %), les produits artisanaux (22 %) et les produits alimentaires (17 %) constituent l'essentiel de la production de biens. Les services d'aide aux individus (46 %) et l'animation et l'organisation d'activités (24 %) constituent les principaux services. Seulement 14 % des organismes disent qu'une partie des biens ou services prévus n'ont pas été produits ou fournis.

3.2 BILAN DES PROJETS

Cette section traite des résultats obtenus des données de la partie 2 du questionnaire, soit le bilan du projet. Les résultats pour les personnes salariées ayant participé aux projets seront traités ainsi que ceux pour les organismes et pour le milieu.

3.2.1 Résultats pour les personnes salariées qui ont participé aux projets

Acquis de formation et d'expérience de travail

Selon les responsables du projet pour l'organisme, de nombreuses personnes ayant participé aux projets ont retiré des acquis de formation. Au moins 85 % des organismes ont mentionné avoir fourni de la formation à un ou plusieurs des participants ou participantes. Pour 32 % des organismes ayant mentionné que des participantes ou participants ont eu des acquis de formation (n=447), ces acquis ont été reconnus par un diplôme ou un certificat. Les acquis de formation mentionnés par les organismes, totalisant 527 mentions, ont été regroupés en deux grandes catégories. Le développement de nouvelles compétences et apprentissages spécifiques à l'emploi est la plus importante de ces catégories, elle représente 80,5 % des acquis de formation. Plusieurs aspects d'un emploi entrent dans cette catégorie comme : acquis au niveau de l'informatique, bureautique, comptabilité, animation ou relations publiques pour n'en nommer que quelques-uns. La deuxième catégorie, qui correspond à 19,5 % des acquis, est l'apprentissage d'une méthode de travail par le participant ou la participante. Ceci inclut le travail d'équipe, le respect d'un horaire de travail ainsi que le développement du sens des responsabilités et de l'autonomie des participantes et participants.

Pour ce qui est des principaux acquis en terme d'expérience de travail, le fait d'acquérir de l'expérience et des habiletés de travail dans les domaines des relations publiques, de l'informatique, de l'animation et de la gestion et supervision du personnel, représente 63 % des principaux acquis en terme d'expérience de travail. L'apprentissage d'une méthode de travail (31 %) ainsi qu'une meilleure connaissance du réseau communautaire (6 %) complètent les acquis mentionnés par les organismes.

Motifs d'interruption de participation

Plus du quart des personnes participantes, 26 %, n'ont pas mené à terme leur participation aux projets pour différents motifs. Le congédiement par l'organisme pour manque de compétences, manque de motivation, difficulté d'intégration ou non-respect des règlements internes représente 33 % des motifs d'interruption de participation. Certains participants et participantes ont interrompu leur participation aux projets parce qu'ils se sont trouvés un emploi régulier ailleurs (32 %), alors que d'autres ont quitté pour raisons médicales (17 %). Ce dernier motif inclut les hospitalisations, les accidents de travail, les grossesses, l'alcoolisme et la toxicomanie.

Maintien en emploi et démarches de l'organisme pour l'insertion en emploi de la participante ou du participant

Plus de la moitié des organismes (55 %) ont pu maintenir en emploi un ou plusieurs de leurs participantes et participants à la suite du projet. Le tableau suivant indique le nombre de participantes et participants maintenus en emploi pour l'ensemble des

organismes, ainsi que les caractéristiques de l'emploi obtenu. Les personnes maintenues en emploi représentent 33 % des personnes participantes. On note que plus de la moitié des participantes et participants ont été maintenus en emploi dans des postes permanents à temps plein, alors que plus du quart l'ont été dans des postes temporaires à temps plein.

TABLEAU 6
NOMBRE DE PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS MAINTENUS EN EMPLOI SELON
LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI

	Nombre	Pourcentage
Temps plein, permanent	242	54,9
Temps plein, temporaire	115	26,1
Sur appel	32	7,2
Temps partiel, permanent	27	6,1
Temps partiel, temporaire	25	5,7
Total	441	100,0

Dans le cas des emplois maintenus temporairement (n=140), 45 % des organismes prévoient garder les participantes et participants en emploi pour une durée d'un an, 7 % pour 6 mois, 37 % pour moins de 6 mois et 11 % pour plus de 6 mois, mais moins d'un an.

Par ailleurs, pour les organismes qui n'ont pu maintenir les participantes et participants salariés en emploi, 74 % ont mentionné avoir entrepris des démarches pour faciliter leur insertion en emploi. On note que l'aide à la recherche d'emploi avec la participante ou le participant (contacts, formation, temps prévu pour préparer leur curriculum vitae et passer les entrevues) est la démarche la plus mentionnée (32 %). La production de références (lettres, recommandations à d'autres employeurs) vient au deuxième rang avec 22 % des mentions. Pour d'autres organismes, les démarches se sont limitées à une recherche de financement pour tenter de garder la participante ou le participant en emploi.

Autres retombées pour les personnes salariées

Selon la très grande majorité des responsables des projets pour l'organisme (91 %), le fait de participer aux projets du Fonds de lutte contre la pauvreté a donné d'autres résultats ou retombées aux personnes salariées participantes. L'augmentation de l'employabilité des participantes et participants (31 %) ainsi qu'une plus grande confiance en soi ou estime de soi pour ces personnes (21 %) sont les retombées les plus fréquemment mentionnées par les organismes. On note également comme autres retombées, une amélioration des conditions de vie, une création d'un réseau de contacts et un développement d'habiletés de travail générales. Les proportions de ces retombées se retrouvent à l'annexe 2, aux pages 36 à 38.

3.2.2 Résultats pour les organismes

Accroissement du volume de biens produits

Parmi les organismes produisant des biens (n=144), 83 % disent avoir accru le volume de biens produits grâce aux projets du Fonds de lutte. On note également que 56 % des organismes qui ont accru leur volume de biens, répondent « totalement » lorsqu'on leur demande si cet accroissement sera maintenu après le projet. Les nombreuses demandes inscrites au carnet de commande (58 %) constituent l'explication la plus souvent mentionnée par les organismes. Par contre, d'autres organismes disent que l'accroissement des biens sera partiellement maintenu après le projet (34 %). La principale raison mentionnée par ces organismes est que l'accroissement sera maintenu selon les moyens financiers de l'organisme (79 %). Finalement, très peu d'organismes disent que cet accroissement ne sera pas du tout maintenu après le projet (10 %), la raison étant le manque de moyens financiers de l'organisme (100 %).

Accroissement du nombre d'utilisateurs des services

Plusieurs organismes (n=402) fournissent différents services à la population. Grâce à leur participation à un projet du Fonds de lutte contre la pauvreté, 89 % de ces organismes disent avoir accru le nombre d'utilisateurs qu'ils desservent. Par la suite, à la question demandant si cet accroissement sera maintenu après le projet, 47 % des organismes ayant accru leur nombre d'utilisateurs (n=348) ont répondu « totalement », 42 % « partiellement » et 11 % « pas du tout ». Une douzaine d'explications différentes ont été données par les organismes totalisant 272 mentions.

Les éléments les plus souvent mentionnés pour expliquer que l'accroissement du nombre d'utilisateurs sera totalement maintenu après le projet sont :

- Activités très en demande incluant une grande satisfaction de la clientèle desservie (52 %);
- Rétention en emploi des participantes et participants (21 %).

Ceux mentionnés pour un accroissement partiellement maintenu sont :

- Selon les moyens financiers de l'organisme (63 %);
- Selon le taux de participation de la clientèle (19 %).

Finalement, la raison la plus souvent mentionnée pour le non-maintien de l'accroissement à la fin du projet est le manque de moyens financiers de l'organisme (97 %).

Diversification des biens ou services

Parmi les organismes produisant des biens ou fournissant des services (n=371), plus de quatre organismes sur cinq (85 %) affirment que les projets du Fonds de lutte leur ont permis une diversification de leurs produits ou services. De plus, 49 % des organismes ayant diversifié leurs produits ou services (n=296), croient pouvoir maintenir totalement cette diversification après le projet, 39 % partiellement et 12 % pas du tout. Ceux qui affirment maintenir totalement cette diversification à la suite du projet, justifient cela par le fait que leurs produits ou services soient très en demande (52 %) et qu'il y ait eu rétention en emploi des participantes et participants (25 %). Quant à ceux ayant répondu « partiellement », ils le justifient en disant que l'accroissement dépendra de leurs

moyens financiers (92 %). En dernier lieu, on note que le manque de moyens financiers de l'organisme (100 %) est la raison pour laquelle des organismes croient ne pas pouvoir maintenir cette diversification après le projet.

Accroissement des revenus

Plus de la moitié des organismes (60 %) ont mentionné que les projets du Fonds de lutte leur ont permis d'accroître leurs revenus autres que ceux obtenus à l'aide de subventions gouvernementales (fédérale, provinciale ou municipales). La vente de produits et la tarification des services représentent 43 % des façons d'accroître les revenus mentionnés par les organismes. On note aussi que les campagnes de levée de fonds et les dons (40 %) sont des méthodes très souvent utilisées. Finalement, l'augmentation de la clientèle, le développement de partenariat avec des entreprises et des améliorations administratives complètent les façons d'accroître les revenus des organismes.

Parmi les organismes ayant accru leurs revenus (n=238), 40 % disent pouvoir maintenir totalement cet accroissement, car leurs produits ou services sont très en demande (24 %) ou l'autofinancement de l'organisme est réalisé ou à venir prochainement (22 %).

Par ailleurs, 44 % des organismes ayant accru leurs revenus disent pouvoir maintenir partiellement cet accroissement. La dépendance de l'accroissement aux moyens financiers des organismes est l'explication la plus souvent fournie (71 %). Aussi, certains mentionnent que l'accroissement des revenus dépend de la reconduction des projets par le Fonds de lutte (23 %). Finalement, la seule raison mentionnée par les organismes à l'effet de ne pouvoir maintenir l'accroissement des revenus après la fin des projets est le manque de moyens financiers.

Autres retombées aux organismes

Un très grand nombre d'organismes (89 %) mentionnent que le fait de participer aux projets du Fonds de lutte contre la pauvreté leur a donné d'autres résultats ou retombées. En effet, plus d'une dizaine d'éléments ont été fournis par les organismes, totalisant 543 mentions. Entre autres, l'augmentation de la visibilité de l'organisme (35 %) ainsi que l'augmentation de la qualité des produits ou services offerts (17 %) sont les retombées les plus fréquemment mentionnées par les organismes. On note également qu'une meilleure organisation du travail, un développement de partenariat et une diversification des services complètent les retombées aux organismes les plus souvent mentionnées. Les autres retombées se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 54 à 56.

3.2.3 Résultats pour le milieu

Nouveaux partenariats

Dans le cadre des projets du Fonds de lutte, 74 % des organismes disent avoir développé de nouveaux partenariats. Les partenariats peuvent être de nature financière, matérielle ou humaine. De nouveaux partenariats peuvent entraîner différents résultats pour le milieu. Par exemple, les services offerts à la population peuvent devenir plus cohérents à la suite d'un partenariat; la population peut être mieux sensibilisée à une cause ou bien les gens peuvent avoir accès à une meilleure expertise dans différents

domaines. On note que les organismes communautaires représentent 35 % de ces nouveaux partenaires alors que les autres ministères et organismes publics en représentent 26 %. Les entreprises privées (17 %), les villes et municipalités (14 %) et les écoles et commissions scolaires (8 %) sont les autres partenaires mentionnés par les organismes. Ces cinq groupes de partenariat totalisent 467 mentions.

Modification des services offerts à la population

Plusieurs services offerts à la population ont été modifiés en rapport avec les projets du Fonds de lutte. En effet, 89 % des organismes disent avoir eu une modification dans leurs services. Quatre modifications importantes ont été mentionnées par les organismes compilant ainsi 531 mentions. L'augmentation de la qualité des produits ou services offerts est la modification la plus souvent mentionnée avec 36 %. Elle est suivie par la diversification des activités ou des services offerts (28 %) et l'accroissement des produits ou services offerts, incluant l'augmentation de la clientèle (27 %). Finalement, la dernière modification mentionnée par les organismes est l'accroissement de l'accessibilité aux services, représentant 9 % du total des mentions.

Autres retombées pour le milieu

Par le biais des projets du Fonds de lutte contre la pauvreté, d'autres retombées ou résultats pour le milieu ont été mentionnés par 79 % des organismes. En faisant abstraction des éléments mentionnés précédemment comme modification des services offerts à la population, on note comme autres retombées pour le milieu : une disponibilité des services, un développement de l'activité économique ainsi qu'un élargissement des champs d'intérêt et des connaissances de la population. Les répondants décrivent la disponibilité des services par le fait que les services maintenant offerts étaient soit par le passé inexistantes ou soit qu'ils sont aujourd'hui plus stables et fiables qu'antérieurement. Les proportions de ces retombées se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 63 à 65.

3.2.4 Résumé du bilan des projets

Résumé des résultats pour les personnes salariées participantes

Au moins 85 % des organismes ont fourni de la formation à un ou plusieurs participants ou participantes. On note que 32 % des responsables du projet pour l'organisme ont mentionné que des participantes et participants ont eu des acquis de formation qui ont été reconnus par un diplôme ou un certificat. Le développement de nouvelles compétences et apprentissages spécifiques à l'emploi représente 80 % de tous les acquis de formation mentionnés. Dans le cas des acquis en terme d'expérience de travail, le fait d'acquérir de l'expérience et des habiletés de travail dans les domaines des relations publiques, de l'informatique, de l'animation et de la gestion et supervision du personnel, représente 63 % de ces acquis.

Un peu plus du quart des personnes participantes (26 %) n'ont pas mené à terme leur participation aux projets. Le congédiement par l'organisme représente 33 % des motifs d'interruption de participation. L'obtention d'un emploi régulier ailleurs se retrouve dans une proportion équivalente (32 %).

Plus de la moitié des organismes (55 %) ont pu maintenir en emploi un ou plusieurs de leurs participantes et participants. Ceux-ci représentent 33 % des personnes participantes aux projets analysés. Lorsque les organismes n'ont pu maintenir les participantes et participants salariés en emploi, 74 % ont mentionné avoir entrepris des démarches pour faciliter leur insertion en emploi. Enfin, d'autres retombées pour les participantes et participants ont été identifiées, notamment l'augmentation de leur employabilité (31 %) ainsi qu'une plus grande confiance en soi (21 %).

Résumé des résultats pour les organismes

Pour les organismes produisant des biens, le Fonds de lutte a permis un accroissement du volume de biens (83 %). Pour les organismes fournissant des services, le Fonds a contribué à accroître le nombre d'utilisateurs qu'ils desservent (89 %). Le Fonds de lutte a aussi permis une diversification des produits ou services (85 %) et un accroissement des revenus grâce aux projets (60 %), notamment par la vente de leurs produits ainsi que la tarification de leurs services.

Plusieurs autres retombées ont été mentionnées dont la principale est l'augmentation de la visibilité de l'organisme (35 %).

Résumé des résultats pour le milieu

Dans le cadre des projets du Fonds de lutte, 74 % des organismes disent avoir développé de nouveaux partenariats qui peuvent entraîner des effets positifs pour le milieu. Les organismes communautaires représentent 35 % de ces nouveaux partenaires. De plus, la plupart des organismes (89 %) affirment avoir eu une modification dans leurs services, notamment par l'augmentation de la qualité des produits ou services offerts à la population (36 %).

Près de quatre organismes sur cinq (79 %) ont mentionné d'autres résultats positifs pour le milieu, notamment une meilleure disponibilité des services offerts.

3.3 ÉVALUATION DES PROJETS

Cette section traite des résultats obtenus des données de la partie 3 du questionnaire, soit l'évaluation du projet par l'organisme. En premier lieu, il sera question des besoins visés au départ par les projets. Par la suite, la sélection des participantes et participants aux projets ainsi que l'encadrement et le soutien reçu seront abordés. Le support et le suivi réalisés par le Ministère, les facteurs de réussite ou d'échec des projets ainsi que les objectifs visés par les projets suivront. Finalement, des commentaires généraux provenant des organismes termineront cette section.

3.3.1 Besoins visés par les projets

Les projets créés visent à répondre aux besoins des personnes participantes, de l'organisme ou du milieu. Il faut toutefois rappeler qu'il s'agit ici du point de vue des organismes sur chacun de ces besoins.

Besoins des personnes participantes

À la question portant sur les besoins des personnes participantes, 580 organismes ont mentionné s'ils avaient atteint ou non leur objectif de répondre aux besoins des personnes participantes; 72 % des organismes ont dit avoir couvert tous les besoins visés alors que 28 % ne les ont pas couverts ou les ont couverts partiellement. Compte tenu que chaque organisme peut mentionner plusieurs besoins, le nombre de besoins atteints est de 1 186 alors que celui de besoins non atteints est de 191. Le besoin d'augmenter l'employabilité par le développement de nouvelles compétences et apprentissages ou formation spécifiques à l'emploi constitue 43 % des besoins visés par les projets et qui ont été atteints. Pour d'autres, le besoin atteint mentionné est d'avoir un travail et de recevoir un salaire (24 %). Enfin, d'autres organismes ont fait état de besoins de valorisation personnelle et de confiance en soi (15 %) en termes de besoins comblés.

Par contre, parmi les besoins que l'on visait pour ces personnes et qui n'ont pas été couverts, la stabilité d'emploi représente 30 % de ceux-ci. De plus, plusieurs organismes disent ne pas avoir pu couvrir les besoins reliés au fait d'avoir plus de formation (23 %) et de développer un plus grand nombre de compétences (15 %).

Besoins des organismes

Pour ce qui est des objectifs que l'organisme visait à répondre en regard de ses propres besoins, 565 organismes ont dit les avoir atteints ou non. De ce nombre, on note que près de 63 % des organismes mentionnent avoir couvert tous leurs besoins. Parmi les besoins couverts (n=1 011), les plus mentionnés sont l'augmentation de la qualité des produits ou services offerts (17 %), une meilleure stabilité de l'organisme incluant une augmentation du personnel (16 %), une diversification des produits ou services (11 %), ainsi qu'une meilleure organisation du travail (10 %). De plus, l'augmentation de la visibilité de l'organisme, de l'accessibilité aux services et de la recherche de financement récurrent sont tous trois mentionnés très fréquemment comme besoins couverts.

Par ailleurs, le besoin de recherche de financement ou d'atteinte de l'autofinancement constitue 30 % des besoins visés mais non couverts. Parmi l'ensemble des éléments formulés comme étant des besoins non couverts (n=240), le maintien du personnel à l'emploi occupe le deuxième rang (21 %). La continuité des nouveaux services offerts, de l'organisme lui-même ou du projet ainsi que la diversification des produits ou services complètent les besoins non couverts les plus fréquemment mentionnés par les organismes.

Besoins du milieu

En troisième lieu, on note que 519 organismes ont dit avoir atteint ou non leur objectif de répondre aux besoins du milieu. De ce nombre, 76 % mentionnent avoir couvert tous les besoins visés. Une meilleure accessibilité aux services incluant une augmentation de la clientèle (21 %), ainsi qu'une qualité de vie améliorée ou une meilleure qualité des services offerts pour les gens du milieu (17 %), représentent plus du tiers des 771 mentions totales. Au troisième rang, on retrouve la disponibilité des services (12 %). Les répondants décrivent la disponibilité des services par le fait que les services maintenant offerts étaient soit par le passé inexistants ou soit qu'ils sont aujourd'hui beaucoup plus stables et fiables qu'antérieurement. De plus, l'augmentation de la

visibilité de l'organisme ainsi que l'intégration sociale de certains groupes ou individus complètent les besoins visés pour le milieu qui ont été couverts par les projets du Fonds de lutte.

Du côté des besoins visés pour le milieu, mais n'ayant pas été couverts (n=92), on note que la disponibilité des services à long terme (18 %), la diversification des services offerts à la population (17 %) ainsi que l'accessibilité accrue aux services (13 %) sont les plus mentionnés.

3.3.2 Sélection des participants et participantes

La sélection des participants et participantes par les organismes a constitué, sous plusieurs aspects, un élément qui a facilité le bon déroulement du projet (619 mentions). On retrouve, entre autres, la qualité des références de candidates et candidats faites par les centres locaux d'emploi ou par d'autres organismes ou entreprises connexes (23 %). En effet, ces références diminuaient significativement le temps passé à la sélection des candidates et candidats. On retrouve également la connaissance préalable de la candidate ou du candidat par l'organisme (16 %) et l'expérience ou la formation pertinente à l'emploi de la candidate ou du candidat (12 %). La possibilité d'avoir un grand bassin de candidatures, la participation volontaire des candidates et candidats incluant leur volonté d'apprendre et leur motivation ainsi qu'une description des tâches demandées, bien définie par l'organisme, sont également considérés comme éléments facilitants.

Quant aux obstacles rencontrés par les organismes lors de la sélection des participantes et participants (n=294), l'obligation de se conformer aux critères d'éligibilité émis par le Fonds de lutte contre la pauvreté est l'obstacle le plus souvent identifié par les organismes (28 %). On note aussi que le manque de candidates et candidats en référence ainsi que le peu de formation pertinente à l'emploi de ceux référés sont également souvent rencontrés comme obstacles. Les autres obstacles mentionnés par les organismes se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 93 à 96.

3.3.3 Encadrement et soutien reçu

Une des responsabilités des organismes dans le cadre de ces projets est d'encadrer et soutenir les personnes salariées dans leur nouvel emploi. On retrouve 759 mentions d'éléments facilitant le bon déroulement du projet en regard de l'encadrement et du soutien des participantes et participants. La grande disponibilité du personnel régulier de l'organisme ou l'expérience adéquate de celui-ci (29 %) est l'élément le plus souvent mentionné par les organismes. De plus, une bonne collaboration entre tous les intervenants impliqués (15 %) ainsi qu'une grande autonomie et motivation de la participante ou du participant (13 %) facilitent le bon déroulement du projet. Finalement, le fait de réaliser un suivi régulier avec la participante ou le participant complète les éléments facilitants les plus mentionnés.

Par ailleurs, on retrouve 283 mentions d'obstacles rencontrés en regard de l'encadrement et du soutien des participantes et participants. Le manque de disponibilité des personnes responsables de l'encadrement, souvent dû à une surcharge de travail, représente l'élément le plus mentionné (21 %). Il est suivi d'un manque de personnel pour encadrer et soutenir les participantes et participants (12 %). Plusieurs organismes ont mentionné que ce dernier élément est souvent dû au manque de

ressources financières de l'organisme pour l'embauche de personnel responsable de l'encadrement. Par ailleurs, la difficulté d'adaptation de la participante ou du participant à un nouvel environnement de travail représente 10 % des obstacles mentionnés. On note également que le manque d'expérience, de connaissances, d'intérêt face au travail ou de motivation de la participante ou du participant complètent les obstacles les plus fréquemment mentionnés par les organismes. Les autres obstacles sont présentés à l'annexe 2 aux pages 101 à 104.

3.3.4 Support et suivi réalisé par le Ministère

Le support reçu pour le développement du projet et le suivi réalisé par le ministère de la Solidarité sociale a été évalué selon deux critères : l'adéquation et la suffisance. On note que 90 % (568 organismes) disent avoir trouvé le support et le suivi adéquat et la même proportion, 90 % (498 organismes), affirment l'avoir trouvé suffisant. Certains éléments (n=108) ont toutefois été mentionnés par les organismes non satisfaits du support reçu. L'absence de support et de suivi par le Ministère (29 %), le manque d'information au début ou en cours de projet (25 %), le manque de disponibilité des agents responsables du projet (14 %) et un changement fréquent des agents responsables du projet sont les principaux éléments d'insatisfaction.

3.3.5 Facteurs de réussite ou d'échec des projets

Les responsables des projets pour l'organisme ont identifié les éléments les plus importants afin de favoriser la réussite de projets comme les leurs. Il est important de noter que les facteurs de réussite mentionnés par les organismes pouvaient se référer directement à la réalité vécue dans le cadre du projet du Fonds de lutte contre la pauvreté ou se référer plutôt à un contexte théorique plus général en fonction de l'expérience de l'organisme. Étant donné qu'un organisme peut mentionner plusieurs facteurs, on obtient 1 629 mentions qui sont réparties en une trentaine de facteurs de réussite. On note que le bon encadrement et suivi des participantes et participants (11 %), l'appui du projet par des subventions régulières (10 %), la qualité des participantes et participants recrutés (10 %), ainsi que la grande motivation de ceux-ci (7 %) viennent aux premiers rangs des facteurs de réussite. Les organismes mentionnent aussi que le bon climat de travail, la description de tâches ou des objectifs bien définis ainsi que des services répondant à un besoin réel sont autant de facteurs importants de réussite. Les autres facteurs de réussite mentionnés par les organismes répondants ainsi que leurs fréquences se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 109 à 113.

Pour ce qui est des éléments pouvant entraîner l'échec total ou partiel d'un projet, on retrouve à peu de choses près l'inverse des facteurs de réussite. Le manque de ressources financières ou de subventions arrive en première place avec 16 % des 1 246 mentions réparties en une trentaine d'éléments. Les organismes font aussi mention que le manque de soutien et d'encadrement (11 %), le manque de motivation des participantes et participants (8 %) ou la mauvaise sélection des participantes et participants (8 %) sont autant de facteurs pouvant mener le projet à l'échec. Également, une description de tâches ou des objectifs mal définis ainsi qu'un manque de compétences ou de formation des participantes et participants complètent les éléments d'échec les plus fréquemment mentionnés par les organismes. Les autres éléments se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 114 à 118.

3.3.6 Objectifs visés par les projets

Plusieurs objectifs étaient visés, au départ, par les projets. Ces objectifs se rapportent soit aux personnes participantes, aux organismes ou au milieu. Il faut toutefois rappeler qu'il s'agit ici du point de vue des organismes pour chacun de ces objectifs visés.

Objectifs visés pour les personnes participantes

Pour les personnes participantes, une dizaine d'objectifs ont été mentionnés par les organismes totalisant 436 mentions. On note que de réintégrer le marché du travail ou devenir salarié (35 %) est l'objectif le plus souvent mentionné par les organismes. Il est suivi de l'augmentation de l'employabilité des participantes et participants (28 %) ainsi que le fait de leur fournir une formation continue (19 %). Par ailleurs, l'objectif visant à retrouver une valorisation personnelle pour les personnes participantes est également mentionné par plusieurs organismes.

Objectifs visés pour les organismes

Les principaux objectifs visés au départ pour les organismes totalisent 943 mentions réparties en une quinzaine d'éléments. Parmi les objectifs les plus souvent mentionnés par et pour les organismes, on note le développement et l'amélioration des activités de l'organisme (15 %), le fait de donner des services de qualité à la clientèle (14 %) ainsi que celui de diversifier les produits ou services offerts (11 %). De plus, l'augmentation de l'accessibilité des services offerts à la clientèle ainsi que celle de la visibilité de l'organisme complètent les objectifs les plus souvent mentionnés. Les autres objectifs se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 119 à 122.

Objectifs visés pour le milieu

Pour le milieu, une quinzaine d'objectifs ont été mentionnés par les organismes totalisant 482 mentions. Parmi ceux-ci, on note que l'augmentation de la qualité des services offerts à la population incluant une qualité de vie améliorée pour celle-ci (16 %) représente l'objectif le plus souvent mentionné. Le fait d'augmenter l'accessibilité des services (15 %), de rejoindre une clientèle spécifique (11 %) ainsi que de sensibiliser la communauté à la réalité et aux besoins des personnes de la région (10 %) sont des objectifs fréquemment mentionnés par les organismes. On note également l'intégration sociale de certains groupes ou individus comme objectif pour le milieu.

3.3.7 Résumé de l'évaluation des projets

Selon les organismes, la majorité des besoins visés ont été couverts : 72 % des organismes en regard des besoins des personnes participantes, 63 % pour les besoins des organismes et 76 % pour les besoins du milieu. Les principaux besoins couverts sont respectivement : l'augmentation de l'employabilité des participantes et participants (43 %), l'augmentation de la qualité des produits ou services offerts (17 %) et une meilleure accessibilité aux services incluant une augmentation de la clientèle (21 %).

La sélection des participantes et participants par les organismes a constitué sous plusieurs aspects, un élément qui a facilité le bon déroulement du projet. La qualité des références de candidates et candidats faites par les centres locaux d'emploi ou par d'autres organismes ou entreprises connexes est l'aspect le plus souvent mentionné

(23 %) comme élément facilitant la sélection des participants et participantes. Pour ce qui est des obstacles rencontrés lors de cette sélection, l'obligation de se conformer aux critères d'éligibilité émis par le Fonds de lutte contre la pauvreté est l'obstacle le plus souvent mentionné par les organismes (28 %).

L'élément facilitant le plus souvent mentionné en regard de l'encadrement et du soutien aux participantes et participants par l'organisme est : la grande disponibilité du personnel régulier de l'organisme ou l'expérience adéquate de celui-ci (29 %). L'obstacle le plus souvent mentionné est le manque de disponibilité des personnes responsables de l'encadrement, souvent dû à une surcharge de travail (21 %). Pour ce qui est du support reçu pour le développement du projet ainsi que du suivi réalisé par le ministère de la Solidarité sociale, 90 % des organismes affirment les avoir trouvés adéquats et suffisants.

De plus, les organismes répondants ont mentionné une trentaine de facteurs qui, selon eux, permettraient à un projet comme le leur de réussir. On remarque que le bon encadrement et suivi des participantes et participants est le facteur de réussite le plus mentionné (11 %) suivi par la régularité des subventions (10 %) et la qualité des participantes et participants recrutés (10 %). Aussi, une trentaine d'éléments pouvant entraîner l'échec total ou partiel d'un projet ont été mentionnés. On note que le manque de ressources financières ou de subventions arrive en première place de ces éléments avec 16 %.

Plusieurs objectifs étaient visés, au départ, par les projets. Ces objectifs se rapportent soit aux personnes participantes, soit aux organismes ou au milieu. Dans le cas des objectifs visés pour les personnes participantes, la réintégration du marché du travail ou devenir salarié est l'objectif le plus souvent mentionné par les organismes (35 %). Le développement et l'amélioration des activités de l'organisme représentent 15 % des objectifs visés pour les organismes, alors que l'augmentation de la qualité des services offerts à la population incluant une qualité de vie améliorée pour celle-ci représente 16 % des objectifs visés pour le milieu.

3.4 COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

La dernière section du questionnaire consiste en une question portant sur la perception des organismes par rapport au Fonds de lutte contre la pauvreté. Globalement, on remarque que les organismes ont fait état de deux fois plus de commentaires positifs (n=681) que négatifs (n=366), ce qui laisse supposer un bon niveau de satisfaction à l'égard de ce Fonds. En premier lieu, le commentaire le plus souvent mentionné concerne le fait que le Fonds de lutte contre la pauvreté soit intéressant à plusieurs points de vue, notamment le fait qu'il apparaît mieux structuré et mieux adapté que d'autres programmes ou mesures (31 %). Les organismes mentionnent aussi que ce Fonds permet l'intégration sociale et professionnelle des participantes et participants pour une durée de temps suffisante (17 %) ainsi que l'augmentation de l'employabilité des participantes et participants (12 %). Ceux-ci ont aussi mentionné fréquemment que ce Fonds leur a permis de développer leur organisme, incluant une diversification, ainsi qu'une amélioration des services qu'ils offrent.

Par contre, plusieurs organismes ont aussi fait mention de certaines insatisfactions quant à ce Fonds. L'insatisfaction la plus souvent mentionnée est que la durée du projet est trop courte, ce qui a conduit plusieurs organismes à demander une reconduction du

projet (37 %). On note également que l'impossibilité d'assurer la rétention en emploi des participantes et participants à la fin du projet représente 19 % des insatisfactions. De plus, le manque de stabilité dans le financement des organismes, ainsi que les restrictions imposées quant à la sélection des participantes et participants sont aussi souvent mentionnés par les organismes répondants. Les autres éléments d'insatisfaction se retrouvent à l'annexe 2 aux pages 131 à 134.

CONCLUSION

Les organismes promoteurs constituent des acteurs majeurs dans le déploiement et l'opérationnalisation de la stratégie de lutte contre la pauvreté associée au financement de projets par le Fonds de lutte. Ils sont au cœur du bon fonctionnement des projets, de l'atteinte des objectifs et des résultats à court et à long termes pour les participantes et participants, pour eux-mêmes et pour le milieu. Leur point de vue sur les enseignements qu'on peut tirer de cette expérience, fait nécessairement partie intégrante de l'évaluation du Fonds de lutte contre la pauvreté.

Le rapport final des projets analysés confirme le taux élevé de correspondance entre ce qui était prévu au départ dans chacun des projets et ce qui s'est effectivement déroulé. C'est notamment le cas pour la durée des projets, le nombre de postes, le salaire, le nombre d'heures travaillées. La majorité des différences observées est à l'avantage des participantes et participants, notamment sur les salaires, où certains ont pu bénéficier d'augmentation en raison du rendement élevé offert. Quant au nombre d'heures de formation pour les participantes et les participants, il est semblable à ce qui était prévu dans un peu plus de la moitié des cas et plus élevé pour une très grande majorité des autres, en raison d'opportunités non prévues. Dans d'autres cas moins nombreux, des contraintes ont entraîné une restriction des éléments prévus au départ sur ces aspects.

Le bilan des projets fait état d'une diversité de résultats pour les participantes et participants, pour les organismes et pour le milieu. Pour les personnes participantes, il y a eu de nombreux acquis de formation et plusieurs ont été reconnus par un diplôme ou un certificat. Le développement de nouvelles compétences et d'apprentissages spécifiques à l'emploi constituent l'essentiel des acquis. L'augmentation de l'employabilité et de la confiance en soi est fréquemment mentionnée. Parmi les organismes analysés, plusieurs ont maintenu en emploi les personnes après la participation. Lorsqu'ils n'ont pas pu le faire, la majorité mentionne qu'ils ont entrepris des démarches pour faciliter l'insertion en emploi des personnes. Enfin, l'interruption de la participation avant terme s'explique autant par une insatisfaction de l'organisme quant à la personne engagée que par l'obtention d'un emploi régulier ailleurs. Le niveau d'interruption avant terme semble à peu de choses près comparable à ce qui est observé dans les mesures actives d'emploi.

Il ressort nettement du bilan des projets que les organismes ont tiré profit des projets réalisés. L'accroissement du volume de biens ou de services et la diversification des produits et des services offerts sont présents pour la plupart des organismes. Une majorité des organismes ont accru leurs revenus grâce au projet, notamment par la vente accrue de leurs produits ou par la tarification de leurs services.

Pour le milieu, on note le développement de nouveaux partenariats qui peuvent améliorer la cohérence des services offerts à la population. D'autres résultats mentionnés sont reliés à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services offerts.

En regard de l'évaluation que les organismes font de leur projet, on note la couverture des besoins visés pour une bonne majorité des organismes, tant pour les besoins des participantes et participants, les besoins des organismes que pour ceux du milieu.

En ce qui concerne le bon fonctionnement des projets, la sélection des participantes et participants et leur encadrement et soutien ont joué un rôle important. Plusieurs organismes ont mentionné la qualité des références de candidates et candidats. La principale contrainte identifiée est l'obligation de se conformer aux critères d'éligibilité émis par le Fonds de lutte. La disponibilité du personnel régulier de l'organisme est un élément clé, puisque sa présence permet un encadrement et un soutien de qualité. Son absence est l'obstacle principal à la réalisation de cet encadrement et de ce soutien. De plus, ceux-ci sont identifiés comme des facteurs majeurs de réussite des projets. Le support reçu du MSS est jugé adéquat et suffisant par une très forte majorité des organismes. Enfin, les difficultés financières de l'organisme et l'incertitude quant aux subventions sont des facteurs pouvant entraîner l'échec total ou partiel des projets.

Une bonne majorité des commentaires généraux émis sur le Fonds de lutte sont positifs. Il apparaît mieux adapté aux besoins des personnes participantes et de l'organisme que d'autres programmes. L'essentiel des insatisfactions tient à la durée de financement jugée trop courte par plusieurs. L'incapacité de trouver d'autres sources de financement et donc d'assurer la rétention en emploi des participantes et participants et la poursuite du projet expliquent plusieurs insatisfactions.

En général, cette étude permet de conclure que les organismes étudiés ont somme toute livré la marchandise prévue en regard du déroulement des projets. Ils en dressent un portrait fort positif quant à l'atteinte des objectifs visés et quant aux résultats obtenus. De plus, ils jugent généralement que le Fonds de lutte constitue un bon mécanisme pour atteindre les résultats souhaités pour les participantes et participants, pour eux-mêmes et pour le milieu. Leurs critiques portent surtout sur la durée du financement qu'ils jugent parfois trop courte pour permettre la réussite du projet et la rétention en emploi des participantes et participants.